
**Nombre de membres en
exercice:** 7

Séance du mercredi 10 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois et le dix mai l'assemblée régulièrement convoquée le 03 mai 2023, s'est réunie sous la présidence de Robert ZUNINO.

Présents : 5

Votants: 5

Sont présents: Robert ZUNINO, Daniel GUERASSIMENKO, Edmond PLACIDE, Auguste BERNARD, Josiane PLACIDE

Représentés:

Excuses: Eric RIFFAUT, François NICOLAS

Absents:

Secrétaire de séance:

PROCES-VERBAL

de la séance du mercredi 10 mai 2023

Ordre du jour:

- 1/ Approbation du compte-rendu de la séance du 14 avril 2023
- 2/ ATELIER-RELAIS : délibération pour la demande de subvention Région "nos communes d'abord"
- 3/ Subventions aux associations pour 2023
- 4/ Questions diverses

Délibérations du conseil:

0/ Approbation du procès-verbal de la séance du 14 avril 2023 à l'unanimité : le procès-verbal n'appelle aucun commentaire.

1/ Demande de subvention Région "nos communes d'abord" (DE 2023 016)

Monsieur le Maire

RAPPELLE aux conseillers les délibérations du 15 décembre 2021, 14 avril 2022 et 10 mars 2023 concernant l'acquisition d'un terrain privé pour la construction d'un atelier-relais.

INFORME que cette nouvelle délibération concerne la demande d'aide à la Région dans le cadre du programme "nos communes d'abord" pour la construction de cet atelier-Relais

PRESENTE le programme et l'APS rédigé par le maître d'oeuvre, futur architecte de la structure.

PRECISE que le montant actualisé des travaux, *hors achat du terrain*, se présente ainsi pour un montant total

HT de **523.010.00€**

- Architecte maître d'oeuvre	34.510.00 €
- Travaux	480.000.00 €
- CSPPS	7.500.00 €
- Publications, marchés	1.000.00 €

Considérant les moyens de la commune, et les enjeux à venir, nombreux et déterminants pour l'avenir de la commune et son développement, *sous réserve que le projet puisse se réaliser* grâce aux subventions accordées, Monsieur le Maire

INDIQUE qu'il y a lieu de solliciter des aides auprès de la Région PACA , en sus de celles de l'Etat (DETR).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **VALIDE** le programme tel que détaillé dans l'APS et détaillé ci-dessus
- **SOLLICITE** les aides du **Conseil Régional PACA les plus élevées possible** selon le détail ci-après :

DEPENSES PREVISIONNELLES subventionnables Région :

Architecte maître d'oeuvre	34.510,00 €
Travaux	480.000.00 €
CSPS	7.500.00 €
Publications, marchés	1.000.00 €
soit 523.010.00 €	

RECETTES PREVISIONNELLES :

- Subvention REGION ("nos communes d'abord")	200.000.00 €, (soit 38.24%)
- Subventions ETAT (DETR)	200.000.00 €, (soit 38.24%)
- Autofinancement communal	123.010.00 €, (soit 23.52%)
soit 523.010.00 €	

- **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer les demandes d'aides ci-dessus les plus élevées possible
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents

2/ ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS (DE 2023 017)

Monsieur le Maire

RAPPELLE à l'assemblée, que la commune de Faucon du Caire a inscrit la somme de 2000.00€ à l'article 6574 « subventions de fonctionnement aux associations » du budget primitif 2023.

INDIQUE qu'il y a lieu de procéder au vote des subventions aux associations et organismes divers.

Après avoir entendu l'exposé de son Maire et en avoir délibéré, l'Assemblée Municipale, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** d'octroyer les subventions suivantes pour l'année 2023 (il pourra être attribué d'autres subventions si nécessaire ultérieurement jusqu'à concurrence de la somme votée au Budget Primitif 2023) :

Croix Rouge française : 50,00€/ FNACA : 50,00€ /Comité des fêtes de Faucon du Caire 1000,00€/

ADMIR : 50.00€ /Club du Grand Vallon Les Aînés La Motte du Caire : 50,00€/

Foyer socio-éducatif Collège Marcel Massot : 50,00€ /FRJEP Foyer Rural La Motte du Caire: 50,00€/

Les restaus du coeur : 50,00€ / Groupement de l'ouvrierie : 50,00€

Fondation du Patrimoine : 100,00€ / ADIL 04 05 (0.35/60 hab): 21,00€

Comité de prévention routière des AHP : 50,00€ / Maison Familiale Rurale de Ventavon: 50,00€

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à verser ces subventions et à signer tous documents y afférents.

3/ QUESTIONS DIVERSES

- Question du photovoltaïque dont l'étude est proposée par la CCSB : les membres présents n'adhèrent pas à cette proposition

- Passage communal bouché par un habitant entre rue Jean de Matha et Rue de l'ancienne chapelle : Un conseiller se propose d'aller discuter, sinon une lettre recommandée sera envoyée.

- Un habitant s'est proposé d'évaluer les débits des sources du Viéron : profondeur environ entre 4 et 5 m et débit de 40l/s et 20L/s : un nouveau jaugeage sera effectué au cours de l'automne. En effet ces sources pourraient être étudiées pour une éventuelle récupération et intégrées lors de l'éventuel passage des câbles pour le photovoltaïque venant du Viéron.

- Le terrain dit "de l'Aire commune" devra être relevé par un géomètre lors d'une prochaine venue sur la commune afin de délimiter précisément la partie communale de la partie privée.

La séance est levée à 20h00.